



l'essentiel du CE

Orange DO Caraïbes

23 novembre 2017

Au Sommaire

La CFE-CGC remercie ses électeurs pour leur confiance.....	1
Election des membres du bureau.....	2
Demande en séance de faire un CE extraordinaire afin de proroger des mandats CHSCT	2

La CFE-CGC remercie ses électeurs pour leur confiance...

Les personnels de la maison mère ont été appelés à voter pour leurs représentants dans les Comités d'Établissements (CE) et Délégués du Personnel (DP). Au total, près de 70 000 électeurs se sont exprimés, avec une participation de 72%.

Avec la meilleure progression (+ 6,64 points) et 22,82 % des voix, la CFE-CGC devient la seconde OS d'Orange. C'est la seule organisation syndicale à progresser en nombre de voix, dans un contexte de forte réduction des effectifs ces dernières années, et, de loin, la 1ère organisation chez les cadres (désormais majoritaires au sein du groupe Orange). À Orange Business Services, elle recueille plus de 57% des suffrages. Au siège d'Orange France, elle obtient la majorité absolue, avec plus de 61% des voix et gagne également sa représentativité dans 4 nouvelles Directions Orange (Nord, Sud, Sud Est, Centre Est) et à Orange Caraïbes.

Enfin, la CFE-CGC emporte le siège « cadres » au Conseil d'Administration avec 39,90% des suffrages exprimés. Elle y défendra le caractère stratégique d'Orange pour la France, et y portera la parole des personnels.



Merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant cette période électorale.

Nous n'oublierons pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix et serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Élection des membres du bureau

Ce 1^{er} CE a pour but d'ouvrir la mandature en procédant à l'élection des membres du nouveau bureau, secrétaire, trésorier, secrétaire adjoint et trésorier adjoint...

■ Organisation du vote du bureau et modalités

6 points étaient prévus dans l'ordre du jour pour désigner chaque membre du bureau ; après une suspension de séance, il est décidé que le vote se fera à main levée en une seule fois pour l'ensemble des postes.

■ Désignation du secrétaire du CE et des 1^{er} et 2nd secrétaires adjoints :

Rôle du secrétaire, rappel :

- assurer le fonctionnement des séances du CE,
- coordonner les activités du bureau et des commissions,
- mettre en œuvre les orientations prises,
- animer la communication interne / externe du CE,
- suivre l'évolution de l'entreprise...

Trois membres de la CGTG CGTM UTG CGT se portent candidats : **Ernest Berquier** au poste de secrétaire, **Paul Josne** au poste de 1^{er} secrétaire adjoint et **Judes Normenius** au poste de 2nd secrétaire adjoint

■ Désignation du trésorier et des 1^{er} et 2nd trésoriers adjoints :

Rôle du trésorier, rappel :

- piloter la trésorerie du CE et le contrôle de sa gestion, suivre l'activité des personnels extérieurs, procéder à l'élaboration des budgets,
- garantir la tenue et le suivi de la comptabilité du CE en respectant la séparation des deux budgets ASC et fonctionnement...

Jean-Etienne Yves, CFDT est candidat au poste de trésorier, **Rose-Hélène Ducheveu**, FO COM est candidate au poste de 1^{ère} trésorière adjointe, **Claude Alain**, CFDT est candidat à celui de 2nd trésorier adjoint.

Vote des élus

- Pour : 9, CGTG, CGTM, UTG, CGT, CFDT, FO COM
- Contre : 0
- Abstention : 1, CFE CGC

Analyse de la CFE-CGC

La CGTG, CGTM, UTG, CGT et la CFDT étant majoritaires, le bureau est essentiellement composé de leurs membres. La CFE-CGC ne participe pas au bureau pour sa part et s'est abstenue lors des votes.

Demande en séance d'un CE extraordinaire afin de proroger des mandats CHSCT

La Direction souhaite faire un CE extraordinaire dans la foulée afin de proroger les mandats des CHSCT au maximum de 6 mois qui sont tombés le 22 novembre à minuit.

Après une suspension de séance, les élus décident de ne proroger aucun mandat. Le règlement intérieur précise qu'il faut au minimum 5 jours pour faire un CE extraordinaire.

Il n'y aura pas de carence de CHSCT puisque les DP prennent le relais.

Le point concernant la mise en place des nouveaux CHSCT se fera le 14 Décembre en début de la séance.

Vos
représentants
CFE-CGC
Orange

Élus

- **Luc DRANE** : 06.96.22.43.63
- **Mickael MARTHE** : 06.96.21.34.96

Retrouvez nous sur www.cfecgc-orange.org

CFE-CGC Orange - 12, rue Saint Amand –
75015 Paris Cedex 15



Cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous